**Paris Region PhD - Modèle de contrat de partenariat**

**Contrat de Collaboration de recherche PRPhD 2023**

Entre

Nom de la structure : ……….

Représentée par :…………..

Adresse complète : ………………

Ci-après dénommée **ENTREPRISE**

**Et**

Nom de l’établissement de tutelle : ……………….

Représenté par : ……………………..

Adresse complète : ………………………

Ci-après dénommé **LABORATOIRE**

est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet du Contrat**

Dans le cadre du dispositif régional PRPhD 2023, les Parties collaborent aux travaux de recherche relatifs au projet : « Nom du projet »

Ces travaux de recherche sont confiés à « Noms et Prénoms du doctorant », ci-après désigné(e) **DOCTORANT**.

Ils feront l’objet d’une soutenance de thèse de doctorat. Toute réorientation importante de ces travaux de recherche, et par la même du sujet de thèse, devra faire l’objet d’un accord entre le **LABORATOIRE** et l’**ENTREPRISE**.

**Article 2 – Entrée en vigueur et durée**

Le présent contrat est conclu à la date d’entrée en vigueur de la convention PRPhD 2023, pour une durée de 36 mois au minimum.

**Article 3 – Modalités d’exécution du projet**

**Lieux Géographiques (Adresses Postales) :**

Laboratoire :……………………..

Entreprise :…………………..

**Répartition du temps :**

Le doctorant réalisera ses travaux de recherche à hauteur de XX% de son temps dans les locaux du **LABORATOIRE** et YY% dans ceux de l’**ENTREPRISE**

Le doctorant partage son temps entre le LABORATOIRE.et l’ENTREPRISE

* 1ère année de thèse : XX% en Laboratoire et YY% en Entreprise
* 2ème année de thèse : XX% en Laboratoire et YY% en Entreprise
* 3ème année de thèse : XX% en Laboratoire et YY% en Entreprise

**Article 4 – Responsables scientifiques**

Les travaux du doctorant sont encadrés, au sein du **LABORATOIRE**, par …….. (nom du directeur de thèse).

Les travaux du doctorant sont encadrés au sein de l’**ENTREPRISE**, par……..(nom et titre du référent).

Les parties s’engagent à réunir les conditions de succès des travaux de thèse et se rencontreront au moins X fois par an ou selon le calendrier suivant :

* 1ère année de thèse : Nombre de réunions (préciser selon le planning)
* 2ème année de thèse : Nombre de réunions (préciser selon le planning)
* 3ème année de thèse : Nombre de réunions (préciser selon le planning)

**Article 5 – Propriétés des résultats**[[1]](#footnote-1)

L’ensemble des publications issues des travaux de recherche devra être accessible en archives ouvertes afin de garantir l’accès aux données qui en résultent.

**Article 6 – Confidentialité**

Le doctorant s’engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations concernant l’**ENTREPRISE** auxquelles il pourra avoir accès, sous quelque forme que ce soit, du fait de ses activités au sein de l’**ENTREPRISE**. Il s’engage à ne pas utiliser les dites informations ou les résultats obtenus dans le cadre de ses recherches à d’autre fins que celles prévues dans le cadre de la convention PRPhD 2023 et du présent contrat de partenariat et à ne pas les divulguer à des tiers sans l’autorisation préalable de l’**ENTREPRISE**. Cette disposition vise en particulier les publications, communications ou conférences. En conséquence, le doctorant s’engage à obtenir l’accord écrit préalablement à toute communication écrite ou orale en lien avec ce projet de thèse, pendant la durée du présent contrat.

Article 7 – **Financement par l’Entreprise**

L’entreprise s’engage à prendre en charges les frais liés à :

Complément de salaire pour un montant de mensuel Brut chargé de ……….€ ; et « autres frais (préciser) pour un montant de ….€

Article 8 – **Résiliation**

Article 9 – **Litige**

Fait en deux exemplaires à ……. Le………….

L’**ENTREPRISE L**’**ETABLISSEMENT de TUTELLE du laboratoire**

1. Voir les recommandations http://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/reco\_confidentialite\_pi\_a-gallochat.pdf [↑](#footnote-ref-1)